

Date rédaction	07/2025	Lieu	Bureau du port de Saint-Vaast-la-Hougue
Rédacteur	Arnaud Leroux	Date réunion	23/05/2025

Membres du conseil portuaire			
Prénom et nom	Organisme	Pr	Ex
M. Yvan Taillebois	Président	☒	☐
Représentants du concessionnaire			
M. Damien Pillon	Titulaire	☐	☒
M. Daniel Denis	Titulaire	☒	☐
Mme Frédérique Boury	Suppléante	☐	☒
M. Olivier Lemaigen	Suppléant	☒	☐
Représentants du conseil municipal de Saint-Vaast-la-Hougue			
M. Gilbert Doucet	Titulaire	☒	☐
Mme Irène Puig	Suppléante	☐	☒
Représentants personnels du concessionnaire			
M. Florent Duloir	Titulaire	☒	☐
M. Vincent Pinatel	Suppléant	☐	☒
Représentants personnel gestion des ports			
M. Thierry Leteissier	Titulaire	☒	☐
M. Arnaud Leroux	Suppléant	☒	☐
Représentant de l'activité pêche			
M. Mickaël Hubert	Titulaire	☐	☒
M. Romain Lanéele	Titulaire	☐	☒
M. Frédéric Régnier	Titulaire	☐	☒
M. Joffrey Lefèvre	Suppléant	☐	☒
M. Nicolas Lehot	Suppléant	☐	☒
Représentants de l'activité plaisance			
M. Philippe Levreux	Titulaire	☐	☒
M. Jean Riby	Titulaire	☐	☒
M. Georges Courtay	Titulaire	☒	☐
M. Michel Bondet	Titulaire	☒	☐
M. Bernard Mottier	Titulaire	☐	☒
M. Denis Latirre	Suppléant	☐	☒
M. Philippe Lemoult	Suppléant	☒	☐
M. Michel Traisnel	Suppléant	☐	☒
Représentants de l'activité commerce			
M. Stéphane Gautier	Titulaire	☒	☐
M. Laurent Macé	Suppléant	☐	☒
Autres participants			
Prénom et nom	Organisme	Pr	Ex
Mme Brigitte Léger Lepaysant	Conseillère départementale	☐	☒

Le conseil portuaire du port de Saint-Vaast-la-Hougue s'est réuni le 23 mai 2025, au bureau du port de Saint-Vaast-la-Hougue, sous la présidence de **M. Taillebois**, représentant le président du conseil départemental. **M. Taillebois** souhaite la bienvenue aux membres présents puis il invite **M. Leteissier** à procéder à l'appel des membres.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 novembre 2024

M. Taillebois demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu.

M. Courtay mentionne que des remarques ont été adressées à l'agence portuaire en amont de la réunion et s'étonne que le compte-rendu disponible sur le site du Département n'en tienne pas compte.

M. Leteissier répond que le compte-rendu ne sera pas modifié mais que les remarques émises seront annexées au compte-rendu de la présente réunion.

M. Gautier indique que les remarques peuvent être annexées au compte-rendu du présent conseil portuaire.

2. Rapport d'activité 2024

M. Leteissier présente le rapport d'activité 2024.

Port de pêche :

Pêche

Nombre navires	2020	2021	2022	2023	2024
à quai	37	36	33	28	30
de passage				4	3

Port de commerce :

Commerce passagers

Passagers transportés	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024 %
A l'année	38 983	47 000	72 000	72 900	65 000	- 11 %

Port de Plaisance :

Plaisance

LOCATIONS	2020	2021	2022	2023	2024
A l'année	666	660	655	657	670
Au mois	37	48	46 7120 nuitées	46 5 817 nuitées	42 6 027 nuitées
A la journée	3 818	1 634	/	1 734	1 744 4 633 nuitées

M. Gautier demande s'il y a une liste d'attente pour des places à l'année dans le port.

M. Duloir répond qu'il y a entre 60 et 70 personnes sur liste d'attente. Il précise qu'il y a 2 places libres dans la catégorie des 8 à 9 mètres.

M. Courtay demande pourquoi les chiffres des passagers vers Tatihou ne sont pas ceux au 31 décembre.

M. Gautier répond que les services s'arrêtent à la fin du mois d'Octobre.

3. Point sur les travaux

M. Leteissier présente les travaux réalisés en 2024 et ceux programmés pour 2025.

Travaux réalisés en 2024 :

	MONTANT HT
Reprise de la maçonnerie de la jetée feu vert (tranche 2)	47 480 €
Acquisition d'un bateau de service à propulsion électrique	47 249,16 €
Installation d'une cuve de stockage d'eau de pluie enterrée pour les sanitaires	27 827 €
Révision décennale du vérin des portes du port et changement vérin	32 545 €
Changement des tuyaux de la station carburant plaisance	7 690 €
Echelle et organeaux grande jetée	4 473 €
Changement de la table de pique-nique	3 550 €
TOTAL	170 814,16 € HT

Travaux prévus en 2025 :

	MONTANT HT
Reprise de la maçonnerie de la jetée feu vert (tranche 3)	50 000 €
aire de carénage pêche + citerne	60 000 €
campagne anodes	15 000 €
Elargissement ponton B	
Révision décennale du vérin des portes du port et changement vérin	20 000 €

M. Courtay demande pourquoi les travaux de reprise de maçonnerie n'apparaissent pas dans les amortissements.

M. Lemaignan répond que ces travaux apparaissent sur la ligne d'entretien.

M. Courtay demande qu'une colonne subvention soit ajoutée sur le tableau des travaux.

M. Lemaignan précise que la SPL est constamment en recherche de financements pour que cela coûte le moins possible aux plaisanciers.

M. Courtay mentionne qu'une réunion avec les pêcheurs avait été annoncée au conseil portuaire de novembre dans le but d'identifier les besoins de l'aire de carénage. Il demande ce qu'il en est de cette réunion.

M. Lemaignan répond que cette réunion n'a pas encore eu lieu car le sujet est lié à la certification ports propres et que l'aménagement de l'aire de carénage s'inscrira dans les améliorations continues à apporter après la certification initiale.

M. Courtay demande à quelle période est programmée la 3ème tranche des travaux de reprise de maçonnerie.

M. Duloir répond qu'elle sera réalisée en juin.

M. Courtay demande des informations sur le nouvel élévateur.

M. Duloir répond que l'élévateur devrait arriver d'ici à la fin du mois de mai.

M. Courtay indique qu'il a des informations selon lesquelles il n'arriverait pas avant la fin du mois de juin. Il demande où en est son homologation.

M. Lemaignan répond qu'il est assez incongru que M. Courtay demande des informations dont il dispose visiblement déjà et indique que le matériel est existant et qu'il est donc déjà homologué.

M. Bondet demande s'il y aura une augmentation des tarifs à la suite de ce changement.

M. Duloir répond que le changement d'élévateur était déjà pris en compte dans les tarifs 2025.

4. Budget exécuté 2024

M. Courtay demande le détail de la part des subventions et de la part de la charge supportée par le port et mentionne qu'il n'y a pas de lignes d'investissement dans le budget.

M. Lemaignan répond que les dépenses d'investissement sont amorties sur une certaine durée et il en est de même pour les subventions qui sont, elles aussi, amorties sur la même durée que les dépenses. Le budget exécuté 2024 regroupe donc diverses subventions sur plusieurs années.

Il indique que le montant total des subventions sur travaux amorties en 2024 s'élève à 58 000 € et concerne l'achat du bateau de servitude électrique, l'achat du robot de ramassage des déchets et de dépollution Dpol, la réalisation de la cuve de récupération des eaux de pluie et le passage d'éclairages en LED.

M. Courtay souhaiterait avoir des explications sur le calcul des impôts car ils ne sont pas en cohérence avec le résultat.

M. Lemaignan répond que le calcul des impôts résulte de l'application des règles comptables. La SPL ayant acheté un bateau de servitude électrique, elle a bénéficié de la possibilité d'effectuer un suramortissement de cette dépense. Cette disposition est proposée par la DGFIP aux armateurs engagés dans la transition écologique. De ce fait, la déduction fiscale a été plus importante. Cela ne se reproduira qu'une seule fois.

M. Courtay relève que pour la 1^{ère} fois, le port de Saint-Vaast-la-Hougue a un résultat négatif, qui est uniquement masqué par le suramortissement ponctuel.

M. Lemaignan répond que la SPL réalise en parallèle plus de travaux d'entretien et plus de changement de matériels.

M. Duloir précise que tous les petits travaux d'entretien qui ont été réalisés ne sont pas listés. Il y a notamment eu en 2024 la reprise de toutes les bornes du ponton E.

M. Courtay note une bonne tenue des coûts des fluides mais aussi que le résultat est obtenu grâce un avoir bancaire et 90 000 € de reprise de provisions.

M. Gautier clôt le sujet en mentionnant que le port est à l'équilibre et qu'il est parfaitement bien tenu. Il indique qu'en tant qu'autorité de tutelle, le Département est content du résultat.

À l'issue de ces compléments, le budget exécuté 2024 est approuvé.

5. Point sur la réception et le traitement des déchets d'exploitation

M. Leteissier précise qu'aucune procédure de signalement d'insuffisances des installations de réception des déchets n'a été recensée en 2024 et présente le tableau récapitulatif 2024.

Types	Catégories	Quantités et montants 2023		Quantités et montants 2024	
DECHETS D'EXPLOITATION					
Déchets ménagers et assimilés	déchets de cuisine	-	16 816 € (intégré à la taxe foncière)	-	17 289 € (intégré à la taxe foncière)
	déchets de tissus d'animaux (pêche)	-		-	
Verre	verres ordinaires	-		-	
Fûts et emballages	cartons d'emballage	-	16 816 € (intégré à la taxe foncière)	-	17 289 € (intégré à la taxe foncière)
	emballages plastiques	-		-	
	cagettes en polystyrène	-		-	
	papiers d'emballage	-		-	
Métaux (hors fûts et contenants)	dragues	2,9 T	966,00 € (recette)	4,52 T	452,00 € (recette)
	chaînes				
	câbles				
Plastiques (hors emballages)	films en plastique	10,7 T	1 332 € TTC	0 T	0 € TTC
	filets de pêche				
	bacs « halle à marée »				
Pneus	Pneus usagés	0 T	0 € TTC	0 T	0 € TTC
Palettes et cagettes en bois	palettes en bois	0 m³	gratuit	0 m³	gratuit
Déchets souillés par des substances dangereuses	ustensiles souillés par un produit dangereux	3 690 kg	5 286,75 € TTC	1 756 kg	4 099,03 € TTC
	chiffons en tissu souillés par des produits dangereux				
	filtres à huile				
	filtres à gasoil/essence				
	pinceaux				
Emballages et déchets d'emballages de substances dangereuses	bois de coque de navire	243 kg	5 286,75 € TTC	1 444 kg	4 099,03 € TTC
	bidons d'huile vides				
	contenants de peinture				
	contenants de produits nettoyants				
	contenants de produits dégraissants				
Piles et accumulateurs	contenants de produits de lubrification	0 kg	gratuit	0 kg	gratuit
	piles usagées				
	batteries				
Huiles et combustibles liquides usagés	huiles de vidange	14 200 L	gratuit	16,43 T	gratuit
	Déchets hydrocarbures (curage cuve gasoil/essence)	0 T	0 € TTC	0 T	0 € TTC

Opération de nettoyage des caniveaux de la zone technique :

- 11 T d'eaux hydrocarburées
- 4,994 T de déchets pâteux (résidus de peinture)

Montant de l'opération : 11 235,25 € TTC

M. Duloir précise que le nettoyage des caniveaux de la zone technique n'avait pas été fait depuis longtemps.

6. Ports propres et ports propres en biodiversité

M. Duloir informe que l'audit de certification initiale ports propres et ports propres en biodiversité aura lieu les 19 et 20 juin prochains.

Il mentionne que cette double certification tient à cœur de toute l'équipe du port.

Dans le cadre de la certification, un point particulier sur cette thématique doit être fait à chaque conseil portuaire.

Deux actions réalisées avant l'audit ont concerné la reprise du point propre et la mise à jour de la signalétique.

M. Courtay demande si le dpol est en service.

M. Duloir répond qu'il sera en service à partir de juin. Il précise qu'il a servi à un essai de dépollution préalable à la certification.

Il informe que 2 agents du port sont formés à Ports propres, Vincent Pinatel et lui-même. L'objectif à terme est que tous les agents soient formés.

Il mentionne que la cuve de récupération de l'eau de pluie est un vrai atout et qu'il a fallu enlever les végétaux dénommés griffes de sorcière car il s'agit d'une espèce envahissante.

Il précise :

- que le port a accueilli le Cèdre sur Tatihou/Saint-Vaast pour un échange sur les déchets
- que la déclaration de politique environnementale signée et transmise aux partenaires.
- que la mairie doit envoyer un courrier aux restaurateurs qui sont sur le quai afin de connaître leur procédure de collecte et de traitement des huiles alimentaires usagées.
- qu'un essai de mise en œuvre des dispositifs anti-pollution a été réalisé et que cela a conduit à mettre à jour la procédure.
- que les dispositifs anti-pollution détériorés ont été changés (les boudins commandés sont arrivés aujourd'hui).
- que des stickers de sensibilisation aux économies d'eau et d'énergie ont été posés sur les bornes.
- qu'un code de bonne conduite est en cours de finalisation et qu'il sera distribué prochainement.

Il informe par ailleurs que le port va accueillir la 1ère formation ports propres de Normandie en décembre 2025.

M. Taillebois rappelle qu'il s'agit d'une volonté politique forte du Département que d'obtenir la certification ports propres pour tous les ports. Les ports de Barneville-Carteret et de Saint-Vaast-la-Hougue seront les 1ers ports de Normandie à être certifiés. Le port de plaisance de Granville suivra par la suite.

M. Gautier confirme que les ports de Barneville-Carteret et de Saint-Vaast-la-Hougue sont des précurseurs à l'échelle de la Normandie.

M. Doucet rappelle que le genèse de cette démarche est ancienne. La commune de Saint-Vaast-la-Hougue a toujours eu la volonté de préserver le cadre de vie et l'environnement.

M. Taillebois mentionne que cela est d'autant plus important qu'il y a des exploitations conchyliques non loin du port.

M. Lemaignan précise que Vincent Pinatel a été choisi comme formateur ports propres du fait de sa formation d'ingénieur en environnement et qu'il a suivi un cursus de formation de formateurs.

7. Questions diverses

M. Doucet indique que les pêcheurs sont en mer et ne sont pas rentrés. Ils peuvent envoyer un mail avec leurs doléances avant ou après la réunion au besoin.

M. Courtay demande des nouvelles de la drague.

M. Lemaignan répond que la drague est arrivée à Barneville-Carteret en novembre 2024. Elle a connu une avarie importante en décembre 2024 qui a nécessité une suspension de son activité pendant 2 mois. Elle a été de nouveau en service de mars à avril. La mise au point est un peu longue mais les problèmes rencontrés entrent encore dans le cadre de la mise au point avec actionnement de la garantie. Elle reprendra son activité à Barneville-Carteret en septembre. Elle viendra draguer le port de Saint-Vaast-la-Hougue en 2027-2028.

M. Courtay demande à ce que la présentation soit jointe au compte-rendu et il mentionne que le site du Département est plus clair et qu'il est plus facile de trouver les bons documents.

M. Courtay demande si un poste est ouvert pour recruter un agent à la place de l'agent parti en retraite.

M. Lemaignan confirme que le poste sera remplacé mais que la recherche n'est pas encore finalisée.

M. Lemaignan informe que la course de Figaro fera son arrivée au port de Saint-Vaast-la-Hougue entre les 24 et 27 septembre. Cela représente 30 à 40 figaros dans le port. Le port a été sollicité par l'Agglomération du Cotentin au même titre que la commune. Il n'y a pas de charge supportée par la port, toute la charge financière est supportée par l'Agglo.

M. Duloir précise que l'accueil des bateaux de 2,50 mètres de tirant d'eau est possible en fermant les portes un peu plus tôt. Une bathymétrie de contrôle sera réalisée durant l'été. Il indique que le placement des bateaux n'est pas encore arrêté et qu'il y aura une information sur les décalages horaires d'ouverture et de fermeture des portes.

M. Courtay demande les raisons pour lesquelles Brest et Cherbourg n'ont pas accepté.

M. Duloir indique que Cherbourg va déjà recevoir la Dream cup et la Fastnet et que cela aurait été compliqué à gérer pour le port.

M. Taillebois indique que Granville avait été sollicitée également mais qu'elle a refusé en raison du coût d'organisation de l'évènement.

Pour Brest, il n'y a pas d'informations sur les raisons de leur refus.

M. Doucet se félicite de l'accueil de cette manifestation et de la bonne entente entre la commune et la SPL. Il estime qu'il s'agit d'un évènement majeur qui va marquer la saison et les esprits. Il mentionne que Saint-Vaast-la-Hougue sait organiser ce type de manifestation et a déjà les procédures adéquates.

M. Courtay demande le nombre de personnes accueillies au total.

M. Duloir répond qu'il y a 200 personnes dans le staff et que le parking résidents leur sera momentanément affecté.

M. Courtay demande si le Yacht club est partenaire de l'évènement.

M. Duloir indique qu'il a besoin de bénévoles et qu'il a la volonté d'associer tout le monde.

Il précise que Saint-Vaast-la-Hougue sera le 1er port certifié ports propres à recevoir l'arrivée de la solitaire du Figaro.

M. Courtay demande l'organisation d'un clupp pour la présentation du budget 2024.

M. Leteissier répond qu'il organisera un clupp dès que possible en termes de plan de charge.

M. Courtay relate le fait que des plaisanciers ressentent un problème d'organisation. Il met en avant le fait que des travaux en régie l'hiver ne sont pas tous réalisés en raison des horaires réduits et que la réalisation des travaux en saison estivale est impossible également.

M. Duloir répond qu'il sait qu'il parle de changement de platelage sur les pontons mais il indique qu'il n'y a pas de critère d'urgence et qu'il n'y a pas de notion de danger.

M. Lemaigen rappelle qu'il y a un agent en moins depuis le mois d'août 2024 et qu'il n'est pas facile de recruter car le salaire proposé n'est pas assez élevé alors que M. Courtay se plaint déjà régulièrement du montant de la masse salariale.

M. Gautier répond que ni M. Courtay, ni la ou les associations de plaisanciers ne sont la DRH de la SPL des ports et que la SPL n'a pas de compte à rendre de compte sur sa politique RH et sur les activités réalisées par ces équipes.

M. Taillebois indique que ces remarques sont exagérées et qu'elles ne sont pas du ressort du conseil portuaire.

M. Taillebois clôt la réunion en remerciant les participants pour leur présence.

Saint-Lô, le 30 juillet 2025
Le président du conseil portuaire,



Yvan Taillebois